

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Les biens ne sont pas libres.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
SCEV ALAIN ROYER ET FILS	10220193	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0.1850	000 F 521	ROYER Andrée	28/10/22
			0.0586	000 F 522		
			0.0400	000 F 525		
			0.1050	000 F 523		
			0.0678	000 F 526		
			0.0449	000 F 930		
			0.0378	000 F 928		
			0.1020	000 A 424		
			0.2650	000 A 425		
			0.3794	000 A 426		

SCEV ALAIN ROYER ET FILS	10220193	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	0.0200	000 A 427	ROYER Andrée	28/10/22
			0.1284	000 A 428		
			0.0680	000 A 429		
			0.0840	000 A 430		
			0.0408	000 A 431		
			0.0408	000 A 432		
			0.0398	000 A 433		
			0.0498	000 A 434		
			0.0890	000 A 435		
			0.0690	000 A 436		
			0.0211	000 A 1497		
			0.0018	000 A 1502		
			0.1332	000 A 616		
			0.0396	000 A 1304		
			0.1230	000 A 954		
			0.4590	000 A 363		
			0.1460	000 A 364		
			0.3070	000 A 1033	ROYER Claude	
			0.0024	000 A 1506		
			0.0039	000 A 1508		
			0.1584	000 A 1511		
			0.1361	000 A 1513		
			0.0510	000 A 423		
			0.0510	000 A 422		
			0.1275	000 A 421		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Les biens ne sont pas libres.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
QUENNOUELLE Audrey	10220209	MUSSY-SUR-SEINE	0.1121	000 ZM 117	QUENNOUELLE Frédéric, QUENNOUELLE Martine, QUENNOUELLE Sandra	28/10/22

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Entrée comme associé de M. Antoine MENUET dans l'EARL DES CHARRIERES.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
MENUET ANTOINE	10220210	GÉLANNES	0.2910	000 ZE 41	INDIVISION DROZ SOCIETE NOTARIALE ROMS	28/10/22
			0.0720	000 ZE 46	LOWENSTEIN Gilles	
			0.0980	000 ZE 47		
			0.2000	000 ZE 48		
			0.3100	000 ZE 49		
			9.7930	000 ZR 7	ESNAULT Véronique, LOWENSTEIN Gilles, LOWENSTEIN Philippe, LOWENSTEIN Valérie	
			4.5290	000 ZR 8		
			23.1040	000 ZR 9		
			10.0590	000 ZK 25	LOWENSTEIN Gilles	
			34.1850	000 ZI 32	ESNAULT Véronique,	

MENUEL ANTOINE	10220210	GÉLANNES	5.0000	000 ZI 29	LOWENSTEIN Gilles, LOWENSTEIN Philippe, LOWENSTEIN Valérie	28/10/22
			0.4300	000 ZE 18		
			0.3410	000 ZE 19		
			8.0010	000 ZI 3	LOWENSTEIN Gilles	
			2.7370	000 ZR 17		
			3.9007	000 ZR 31		
			1.1870	000 ZR 6		
			3.8600	000 ZR 2		
			4.5300	000 ZO 47		
			0.5000	000 ZO 44	VAUCOULOUX Marie-Jeanne	
			0.2380	000 ZR 23	PADOVANI Daniel	
			2.7000	000 ZB 41	ESNAULT Véronique, LOWENSTEIN Gilles, LOWENSTEIN Philippe, LOWENSTEIN Valérie	
					LA CHAPELLE MOULTIS	

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Forêt-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL CHAMPAGNE DEVITRY	10220211	URVILLE	1.0902	000 ZV 11	UNION AUBOISE VIGNERONS EN CHAMPAGNE	28/10/22
			0.2295	000 ZV 13		
			0.0312	000 ZV 14		
			0.3509	000 ZV 15		
			0.2481	000 zw 45		
			0.7814	000 zs 33		

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
EARL DE VALLIEVRE	10220212	COURTERANGES RUVIGNY	10.5779	000 A 1635	JOURNET Emmanuel	28/10/22
			0.2376	B 4	JOURNET André, JOURNET Emmanuel, JOURNET Dominique, JOURNET Francis, JOURNET Hervé, JOURNET Jean-Michel, JOURNET Marie-France, JOURNET Patrick, JOURNET Roselyne	
			2.7075	000 B 5		
			0.4160	000 B 100		
			0.1117	000 B 401		
			6.1113	000 B 405		
			0.3550	000 B 408		
20.9480	000 ZB 1					
8.9490	000 ZB 2					
1.0250	000 ZD 1					

EARL DE VALLIEVRE	10220212	RUVIGNY	4.1980	000 ZD 5	JOURNET André, JOURNET Emmanuel, JOURNET Dominique, JOURNET Francis, JOURNET Hervé, JOURNET Jean-Michel, JOURNET Marie-France, JOURNET Patrick, JOURNET Roselyne	28/10/22		
					0.0484		000 A 424	JOURNET Emmanuel
					5.4590		000 ZA 20	
					6.0514		000 ZL 16	
					1.8152		000 ZL 40	
					3.1083		000 ZL 41	
					9.3984		000 ZL 44	
					0.0391		000 ZL 56	
					0.0860		000 ZL 59	
					0.2969		000 ZL 66	
					0.4506		000 ZL 80	
					0.1180		000 ZL 91	
					0.0261		000 ZL 92	
0.3270	000 ZM 87							
		THENNELIÈRES						

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site <https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.

Communiqué de la Direction Départementale des Territoires de l'Aube

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter, relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation.

Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ de l'exploitant en place et ont fait l'objet de demande d'autorisation d'exploiter. Les biens ne sont pas libres.

Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires.

Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale indiqué ci-après

Identité du demandeur	Numéro d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	références cadastrales	Identité des propriétaires	Date limite de recueil des candidatures en DDT (date d'envoi en mairie + 31 jours)
BOURCIER MATHIEU	10220214	BRÉVONNES	2.0938	000 ZC 5	TRUCHELUT Régine	28/10/22

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sur Logics sur le site

<https://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Foret-Animaux-Chasse-et-peche/Exploitations-agricoles/Contrôle-des-structures-autorisations-d-exploiter-SDREA>

Seules les candidatures reçues en DDT au plus tard à la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes. Les dossiers devront être déposés complets dans un délai d'un mois suivant le recueil de la candidature.